



Paris, le

Le Premier Ministre

Monsieur le Premier secrétaire,

par Jean-Christophe,

Par votre courrier du 2 juin, vous m'avez saisi des priorités du Parti socialiste concernant les textes financiers présentés dans les prochains jours. Annoncé par le Président de la République le 14 janvier 2014 et précisé à l'occasion du discours de politique générale du 8 avril dernier, le Pacte de responsabilité et de solidarité, mis en œuvre dans ces textes, permettra de relancer la croissance et l'emploi en France en s'appuyant sur deux piliers complémentaires : redonner aux entreprises des marges de manœuvre pour embaucher et investir, tout en veillant aux ménages à revenus modestes, dont l'impôt et les cotisations seront allégés, pour leur rendre du pouvoir d'achat.

Il est important de donner aux acteurs économiques de la visibilité jusqu'en 2017 mais la traduction législative du Pacte se fera par étapes. Le projet de loi de finances rectificative adopté en Conseil des ministres du 11 juin et le projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif engageront la mise en œuvre du Pacte, avec les mesures applicables en 2014 et en 2015. Des points d'étape réguliers seront faits. En particulier, comme vous le savez, des négociations dans chaque branche sont en cours pour fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs en termes d'emploi. Je serai particulièrement attentif à leur aboutissement. Un point sera fait avec les partenaires sociaux à l'occasion de la Conférence Sociale du 7 et 8 juillet.

Nous partageons également votre préoccupation vis-à-vis des PME et des ETI, qui sont les premières bénéficiaires des mesures que nous avons décidées en faveur des entreprises. S'agissant de la Contribution sociale de solidarité (C3S), par exemple, le choix a porté sur un abattement permettant de rendre non-imposables dès 2015 les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,25 millions d'euros, soit les deux-tiers des actuelles redevables. En outre, l'allègement du coût du travail pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC en 2015 bénéficiera largement aux petites entreprises, où les salaires sont généralement moins élevés. Enfin, le maintien, en 2015, de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, permet de maximiser les effets croissance et emploi des mesures 2015, avec un engagement marqué vis-à-vis des PME et des ETI, dont le dynamisme est une condition essentielle du redressement de notre économie.

Monsieur Jean-Christophe CAMBADELIS

Premier secrétaire

10 rue de Solférino

75333 PARIS Cedex 07

Par ailleurs, le soutien au pouvoir d'achat des ménages fait partie intégrante du Pacte de responsabilité et de solidarité, comme en témoignent les mesures que nous avons prises :

- une réduction d'impôt sur le revenu d'effet immédiat, concernant 3,7 millions de ménages dont 1,9 millions de ménages non imposés grâce à la mesure. Les Français verront concrètement, dès septembre, l'application de cette décision (application sur l'impôt qui sera payé à la rentrée de septembre 2014 sur les revenus de l'année 2013). C'est un effort de plus de 1,1 milliard d'euros. Dans le PLF 2015, nous poursuivrons cet effort afin de pérenniser une baisse de l'impôt sur le revenu des Français modestes et des classes moyennes.

- les salaires nets jusqu'à 1,3 SMIC augmenteront dès le 1^{er} janvier 2015, grâce à la baisse prévue des cotisations salariales: plus de 500 euros supplémentaires par an au niveau du SMIC qui bénéficiera à plus de 5 millions de salariés (PLFRSS).

- deux prestations ont été augmentées de façon exceptionnelle le 1^{er} avril dernier : l'allocation de soutien familiale, qui bénéficie aux parents isolés, de 5%, et le complément familial, de 10%, pour les familles nombreuses les plus pauvres.

- les fonctionnaires aux rémunérations les plus modestes des trois fonctions publiques bénéficieront des mesures de revalorisations déjà prévues pour la catégorie C et les agents de catégorie B en début de carrière. Cela représente en moyenne environ 440 euros de salaire net en plus dès l'an prochain pour 1,6 million d'agents. Ils bénéficieront également, selon des modalités spécifiques, de l'allègement de cotisations sociales avec une augmentation des traitements nets pour plus de deux millions de fonctionnaires à partir de janvier 2015.

Enfin, suite aux discussions que nous avons eues avec le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen en amont du débat sur le programme de stabilité, nous avons retenu deux autres mesures :

- le maintien au 1^{er} septembre 2014 de la prochaine étape de la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10% en 5 ans, au-delà de l'inflation.

- tous les retraités qui perçoivent jusqu'à 1200 euros de pension (base et complémentaire) ne seront pas concernés par le report d'un an de la revalorisation prévu par le PLFRSS pour les retraites de base. 6,5 millions de personnes verront ainsi leur pouvoir d'achat intégralement préservé de l'effet de cette mesure de gel. Je rappelle que l'évolution des pensions complémentaires n'est pas décidée par les pouvoirs publics et n'est pas régie par les dispositions qui seront soumises à votre vote.

S'agissant de la mesure de report d'un an de la revalorisation des pensions d'invalidité et des rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles, le Conseil d'Etat a estimé que ces mesures n'ayant pas d'impact sur les comptes de l'année 2014, elles ne devaient donc pas entrer dans le champ du PLFRSS 2014.

Beaucoup de réformes ont déjà été conduites depuis deux ans pour soutenir notre économie et pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. L'effort de redressement de nos comptes publics a été important, avec notamment un déficit de l'Etat divisé par deux entre

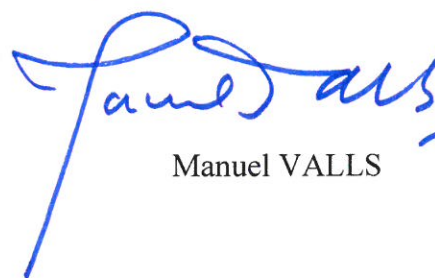
2010 et 2013, et se poursuivra dans les années qui viennent. Pour autant, le redressement des finances publiques doit être mené dans le respect de nos priorités et la transition écologique doit être notre horizon commun autant que notre préoccupation quotidienne. Sans elle, il est vain de vouloir refonder durablement notre économie. Celle-ci fera l'objet d'une loi dont les orientations seront présentées au Conseil des ministres le 18 juin et dans laquelle les préoccupations dont vous me faites part trouveront logiquement toute leur place.

Enfin, afin notamment de soutenir l'investissement des collectivités locales, de relancer la construction, et de combattre les inégalités tant sociales que territoriales, vous proposez d'intégrer un critère de mise en chantier du logement social dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes. Votre proposition rentre dans le champ de notre réflexion qui vise à inciter les maires à délivrer des permis de construire afin de développer l'offre de logement là où les besoins sont les plus aigus. Nous allons y travailler et proposer un dispositif dans le PLF 2015.

Je vous remercie, Monsieur le Premier secrétaire, d'avoir engagé un tel dialogue avec le Gouvernement : une collaboration étroite avec la majorité nous semble tant souhaitable que nécessaire. Vous le voyez notre action est cohérente avec les priorités que vous exprimez. Aussi, nous aurons besoin du soutien de toute la majorité dans la mise en œuvre de ce plan ambitieux de redressement de l'économie française. Sachez que j'ai à cœur de prolonger cet échange par un dialogue constant et nourri entre le Gouvernement et la majorité.

Vous remerciant par avance pour votre contribution à un moment essentiel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

et de mes sentiments le plus cordiaux,



Manuel VALLS